



## FAITS SAILLANTS LIÉS AUX ACTIVITÉS

### Télévision

- Croissance des produits de 6 %;
- Croissance du BAIIA<sup>1</sup> de 29 %<sup>3, 4</sup>;
- Croissance des produits publicitaires de 1 % et croissance des produits d'abonnements de 8 %;
- Lancement des chaînes The Movie Network OnLine, Family OnLine et Playhouse Disney OnLine avec Bell Télé;
- Lancement de deux nouvelles chaînes HD, MExcess HD et MFun! HD, offertes gratuitement depuis le 2 décembre 2009 aux abonnés de The Movie Network.

### Radio

- Diminution des produits de 1 %;
- Croissance du BAIIA<sup>1</sup> de 29 %<sup>3, 4</sup>;
- Annonce du retour de l'émission *Les Grandes Gueules*, sur NRJ, qui a été l'émission de radio la plus populaire du Canada pendant plusieurs années;
- Refonte de l'image de marque, de la formule musicale et de l'équipe d'animateurs de la station EZ Rock 97.3 FM à Toronto, devenue boom 97.3 en décembre.

### Affichage

- Diminution des produits de 4 %;
- BAIIA<sup>1</sup> stable;
- Déploiement, à l'échelle nationale, d'un réseau d'affichage extérieur numérique comprenant l'ajout de neuf nouvelles faces publicitaires à Vancouver et de deux nouvelles faces publicitaires à Toronto.

### Siège social

- En octobre dernier, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a annoncé la conclusion d'une entente avec le gouvernement du Canada, relativement à la réglementation des droits de licence de la Partie II. Conséquemment, la Société a procédé au renversement des charges préalablement constatées pour ces droits de 11,6 millions \$ au cours du premier trimestre de l'exercice 2010;
- Annonce, le 9 décembre 2009, du renouvellement de l'offre publique de rachat de la Société, dans le cours normal des activités, d'un maximum de 2,5 % des actions de catégorie A et des actions de catégorie B en circulation;
- Déclaration d'un dividende semestriel de vingt-cinq cents (25 ¢) par action.

1. Le BAIIA se définit comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (voir « Mesures supplémentaires »).

2. Exclusion faite de l'impact du recouvrement d'impôts futurs hors-caisse de 8,4 millions \$ (0,15 \$ par action) découlant des changements de taux d'imposition mis en vigueur par le gouvernement de l'Ontario (voir « Mesures supplémentaires »).

3. Incluant le renversement de 11,6 millions \$ lié aux droits de licence de la Partie II (8,0 millions \$ nets d'impôts ou 0,14 \$ par action) au cours du premier trimestre de l'exercice 2010 (3,2 millions \$ pour la Télévision et 8,4 millions \$ pour la Radio). Voir les précisions dans le rapport de gestion.

4. Après le redressement des chiffres de l'exercice 2009, à la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA. Voir les précisions dans le rapport de gestion.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

Ce Rapport de gestion, daté du 14 janvier 2010, a pour but d'offrir aux lecteurs des renseignements supplémentaires et complémentaires sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'Astral Media inc. (« Astral », « Astral Media » ou la « Société ») et devrait être lu parallèlement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes, et avec le Rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2009 de la Société, ainsi qu'avec la notice annuelle de la Société.

Des copies de ces documents, de la notice annuelle de la Société, de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 27 octobre 2009, des avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, ainsi que d'autres renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Web de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et peuvent également être obtenus, sans frais, sur demande auprès de la secrétaire de la Société à ses bureaux de direction au 2100, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec) H3H 2T3, téléphone : 514-939-5000. Les documents susmentionnés ainsi que les communiqués de la Société sont également disponibles sur le site Web de la Société à [www.astralmedia.com](http://www.astralmedia.com).

Tous les montants sont exprimés en monnaie canadienne. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice 2010.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce Rapport de gestion comprend certains énoncés prospectifs sur le rendement futur de la Société, sur ses activités, ses résultats financiers et sa situation financière. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, les termes « croire », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « s'attendre à », « projeter » et autres expressions similaires visent à identifier des énoncés prospectifs, même si ceux-ci ne renferment pas tous de tels termes ou expressions. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles. De par sa nature, toute information prospective est essentiellement incertaine et les résultats réels pourraient être passablement différents des hypothèses, estimations ou attentes exprimées ou contenues dans ces énoncés prospectifs, et par ailleurs, le rendement futur réel sera tributaire d'un certain nombre de facteurs, y compris l'évolution de la technologie, la conjoncture économique, les modifications réglementaires, la concurrence et les changements apportés aux règles ou aux normes comptables, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société (voir « Risques, incertitudes et occasions »). En conséquence, les événements et résultats futurs peuvent être très différents de ce que nous prévoyons actuellement. Sous réserve de ce qui est requis par la réglementation des autorités sur les valeurs mobilières auxquelles la Société est assujettie, nous déclinons toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, à des événements futurs ou à toute autre situation.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### PROFIL

Astral Media est l'une des principales entreprises média au Canada et rejoint la population au moyen d'une combinaison de propriétés très ciblées dans le domaine de la télévision, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias interactifs. La Société est le plus grand diffuseur de télévision payante et spécialisée du Canada, en français et en anglais. Elle exploite, à part entière ou avec des partenaires, 20 services de télévision, incluant The Movie Network / HBO Canada, Super Écran, Family, Canal Vie, Canal D, VRAK.TV et TÉLÉTOON. Astral Media est également le plus grand radiodiffuseur au Canada avec 83 stations de radio titulaires d'une licence dans huit provinces, arborant certaines des marques les plus connues de l'industrie, incluant NRJ, RockDétente, Virgin Radio et EZ Rock. Astral Media Affichage, qui compte parmi les entreprises d'affichage extérieur les plus dynamiques et les plus novatrices du pays, exploite près de 8 000 faces publicitaires situées dans les plus grands marchés du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Astral Media exploite également plus de 100 sites Web offrant un haut niveau d'interactivité et une variété de produits et de services en ligne. La Société emploie environ 2 800 personnes à Montréal, à Toronto et dans plusieurs autres villes du Canada. Les actions d'Astral Media inc. sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles ACM.A/ACM.B.

#### FAITS SAILLANTS

- Augmentations de 42% du bénéfice net et de 41% du bénéfice de base par action, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> (hausse du bénéfice net de 63 % et du bénéfice de base par action de 62 %)
- Augmentation du BAIIA de 28 % <sup>(3)</sup>
- Augmentation des produits de 3%
- Le 30 novembre 2009, annonce par la Société du retour en ondes en janvier 2010 de l'émission « Les Grandes Gueules » au réseau NRJ, un succès radiophonique sans précédent (voir la rubrique « Évolution de l'entreprise »)
- Au cours du trimestre, expansion du réseau d'affichage extérieur Digital grâce à l'ajout de neuf faces à Vancouver et de deux faces à Toronto venant compléter le réseau de dix faces installées à Montréal
- En octobre 2009, annonce par l'Association canadienne des radiodiffuseurs d'une convention de règlement avec le gouvernement du Canada relativement à la réglementation des droits de licence de la Partie II. Par conséquent, la Société a procédé à le renversement de la charge préalablement constatée pour ces droits de 11,6 millions \$ au cours du premier trimestre de 2010 (voir la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus »)
- Le 9 décembre 2009, annonce par la Société du renouvellement de son offre publique de rachat, dans le cours normal des activités, d'un maximum de 2,5 % de ses actions de catégorie A et de catégorie B en circulation
- Le 24 décembre 2009, la Société annonce que la station 97.3 FM EZ Rock à Toronto, devient boom 97.3, avec une nouvelle formule et de nouvelles personnalités.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) En excluant le renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus, après impôts, l'augmentation du bénéfice net et du bénéfice de base par action aurait été de 22 % et de 21 % respectivement, avant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs (voir la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus »).

(3) Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») (voir « Mesures supplémentaires »). En excluant le renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus, la hausse du BAIIA aurait été de 13 % (voir la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus »).

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

### ANALYSE DU RENDEMENT

#### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008	
		(Redressés) <sup>(3)</sup>	
Produits	250 685	244 483	3 %
Frais d'exploitation	165 424	169 028	-2 %
Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus	(11 552)	–	s.o.
BAIIA <sup>(1)</sup>	96 813	75 455	28 %
Amortissements	7 584	6 396	19 %
Dépenses d'intérêts, nettes	7 189	10 518	-32 %
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice	82 040	58 541	40 %
Impôts sur le bénéfice avant recouvrements d'impôts futurs <sup>(2)</sup>	25 796	18 936	36 %
Bénéfice net, excluant le recouvrement d'impôts futurs <sup>(1)</sup>	56 244	39 605	42 %
Recouvrement d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts <sup>(2)</sup>	(8 397)	–	s.o.
Bénéfice net	64 641	39 605	63 %
Bénéfice de base par action excluant le recouvrement d'impôts futurs <sup>(1)</sup>	1,00	0,71	41 %
Incidence des changements de taux d'impôts futurs <sup>(2)</sup>	0,15	–	s.o.
Bénéfice de base par action	1,15	0,71	62 %
Bénéfice dilué par action	1,14	0,70	63 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	56 212	56 010	–
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers)	56 866	56 472	1 %
Flux de trésorerie liés aux activités <sup>(1)</sup>	59 607	50 722	18 %

Les écarts les plus importants entre les résultats consolidés des premiers trimestres des exercices 2010 et 2009 sont attribuables aux facteurs suivants : croissance soutenue des produits d'exploitation liés aux abonnements à la télévision payante et spécialisée et croissance des produits tirés de la publicité du secteur Télévision; renversement de 11,6 millions \$ des droits de licence de la Partie II préalablement courus à la suite de la résolution du problème décrit à la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus ». Il faut également noter que les chiffres de l'exercice 2009 ont été redressés (le « Redressement ») à la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

Les résultats financiers et les écarts présentés dans ce rapport de gestion tiennent compte de l'incidence du Redressement et excluent l'incidence des changements de taux d'impôts futurs qui ont été adoptés au premier trimestre de l'exercice 2010. L'incidence du Redressement est expliquée à la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 » et celle des changements de taux d'impôts futurs est expliquée à la rubrique « Impôts sur le bénéfice ».

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) Voir « Impôts sur le bénéfice ».

(3) Voir « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 ».

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### *Redressement des chiffres de l'exercice 2009*

Suite à l'application du Chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA (voir « Éléments d'ordre comptable »), la Société a reclassé, des immobilisations corporelles vers les autres actifs intangibles et autres actifs à long terme sur les bilans consolidés, la valeur nette comptable des logiciels informatiques qui respectent la définition d'un actif intangible et a également reclassé la dépense d'amortissement liée à ces logiciels de l'amortissement des immobilisations corporelles vers l'amortissement des actifs intangibles aux états consolidés intermédiaires des résultats. La Société a aussi radié les coûts de démarrage et de pré-exploitation d'entreprises (les « coûts de pré-exploitation »), ainsi que les impôts futurs s'y rattachant, dans les bénéfices non répartis d'ouverture. Le bénéfice net pour les périodes de trois mois de chacun des quatre trimestres de l'exercice 2009 a été redressé afin d'enregistrer dans les frais d'exploitation les coûts de pré-exploitation d'entreprises, d'éliminer l'amortissement des coûts de pré-exploitation d'entreprises et de renverser la dépense d'impôts futurs liée à ces coûts de pré-exploitation d'entreprises à l'état consolidé des résultats (voir la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009).

Les ajustements effectués à la suite de l'adoption du chapitre 3064 sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2009 ainsi que pour les périodes de trois mois de chacun des quatre trimestres terminés pendant l'exercice 2009 sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	T1 2009			
	Publiés	Coûts de pré-exploitation	Logiciels	Redressés
Produits	244 483	–	–	244 483
Frais d'exploitation	165 018	4 010	–	169 028
BAlIA <sup>(1)</sup>	79 465	(4 010)	–	75 455
Amortissements	6 141	–	(847)	5 294
Amortissement des actifs incorporels	414	(159)	847	1 102
Dépenses d'intérêts, nettes	10 518	–	–	10 518
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice	62 392	(3 851)	–	58 541
Impôts sur le bénéfice	20 030	(1 094)	–	18 936
Bénéfice net	42 362	(2 757)	–	39 605
Bénéfice de base par action	0,76	(0,05)	–	0,71
Bénéfice dilué par action	0,75	(0,05)	–	0,70

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

**ASTRAL MEDIA INC.**

**Rapport de gestion**

**Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008**

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	T2 2009			
	Publiés	Coûts de pré-exploitation	Logiciels	Redressés
Produits	209 278	-	-	209 278
Frais d'exploitation	147 364	2 728	-	150 092
BAIIA <sup>(1)</sup>	61 914	(2 728)	-	59 186
Amortissements	6 221	-	(897)	5 324
Amortissement des actifs incorporels	468	(163)	897	1 202
Dépenses d'intérêts, nettes	9 546	-	-	9 546
Frais de restructuration	2 691	-	-	2 691
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice	42 988	(2 565)	-	40 423
Impôts sur le bénéfice	14 041	(721)	-	13 320
Bénéfice net	28 947	(1 844)	-	27 103
Bénéfice de base par action	0,52	(0,04)	-	0,48
Bénéfice dilué par action	0,51	(0,03)	-	0,48

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	T3 2009			
	Publiés	Coûts de pré-exploitation	Logiciels	Redressés
Produits	232 537	-	-	232 537
Frais d'exploitation	150 273	430	-	150 703
BAIIA <sup>(1)</sup>	82 264	(430)	-	81 834
Amortissements	6 461	-	(834)	5 627
Amortissement des actifs incorporels	758	(386)	834	1 206
Dépenses d'intérêts, nettes	8 926	-	-	8 926
Frais de restructuration	616	-	-	616
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice	65 503	(44)	-	65 459
Impôts sur le bénéfice	21 200	(10)	-	21 190
Bénéfice net	44 303	(34)	-	44 269
Bénéfice de base par action	0,79	-	-	0,79
Bénéfice dilué par action	0,78	-	-	0,78

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

**ASTRAL MEDIA INC.**  
**Rapport de gestion**  
**Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008**

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	T4 2009			
	Publiés	Coûts de pré-exploitation	Logiciels	Redressés
Produits	219 427	-	-	219 427
Frais d'exploitation	142 691	68	-	142 759
BAIIA <sup>(1)</sup>	76 736	(68)	-	76 668
Amortissements	5 941	-	(719)	5 222
Amortissement des actifs incorporels	1 116	(594)	719	1 241
Dépenses d'intérêts, nettes	7 978	-	-	7 978
Frais de restructuration	1 076	-	-	1 076
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	399 459	-	-	399 459
Perte avant impôts sur le bénéfice	(338 834)	526	-	(338 308)
Impôts sur le bénéfice	16 773	121	-	16 894
Recouvrement d'impôts futurs	(81 970)	-	-	(81 970)
Perte nette	(273 637)	405	-	(273 232)
Perte de base par action	(4,87)	0,01	-	(4,86)
Perte diluée par action	(4,87)	0,01	-	(4,86)

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	Exercice 2009			
	Publiés	Coûts de pré-exploitation	Logiciels	Redressés
Produits	905 725	-	-	905 725
Frais d'exploitation	605 346	7 236	-	612 582
BAIIA <sup>(1)</sup>	300 379	(7 236)	-	293 143
Amortissements	24 764	-	(3 297)	21 467
Amortissement des actifs incorporels	2 756	(1 302)	3 297	4 751
Dépenses d'intérêts, nettes	36 968	-	-	36 968
Frais de restructuration	4 383	-	-	4 383
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	399 459	-	-	399 459
Perte avant impôts sur le bénéfice	(167 951)	(5 934)	-	(173 885)
Impôts sur le bénéfice	72 044	(1 704)	-	70 340
Recouvrement d'impôts futurs	(81 970)	-	-	(81 970)
Perte nette	(158 025)	(4 230)	-	(162 255)
Perte de base par action	(2,82)	(0,08)	-	(2,89)
Perte diluée par action	(2,82)	(0,08)	-	(2,89)

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### ANALYSE GÉNÉRALE

##### *Produits d'exploitation*

Les produits du secteur Télévision proviennent des abonnements, des ventes de publicité et des ventes de services à la carte. Les produits d'abonnement à la télévision payante tendent à suivre la courbe de croissance du nombre d'abonnés à la télévision numérique dans les mêmes marchés, tandis que les produits d'abonnement à la télévision spécialisée présentent habituellement des taux de croissance plus faibles puisque les services sont distribués sur des plateformes analogiques et numériques à pénétration élevée. Les produits publicitaires des secteurs Télévision et Radio sont tirés des publicités diffusées sur les ondes des propriétés de radiodiffusion de la Société et varient selon les conditions du marché et la conjoncture économique générale, la qualité de la programmation et l'efficacité de la force de vente. Les produits dégagés par le secteur Affichage extérieur sont tirés des publicités affichées sur l'ensemble de l'inventaire des faces extérieures et du mobilier urbain de la Société et sont influencés par leur nombre, leur emplacement, leur attrait novateur et leur taille, les taux d'occupation, de même que par les conditions du marché et la conjoncture économique générale. Voir la rubrique « Rendement trimestriel » pour obtenir des explications sur les cycles saisonniers.

Les produits se détaillent comme suit :

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008	
<b>Abonnements - Télévision</b>	<b>106 464</b>	98 967	8 %
<b>Publicité</b>			
Télévision	34 763	34 472	1 %
Radio	89 165	89 858	-1 %
Affichage extérieur	20 293	21 186	-4 %
<b>Total de la publicité</b>	<b>144 221</b>	145 516	-1 %
<b>Total des produits</b>	<b>250 685</b>	244 483	3 %

Le total des produits s'est élevé à 250,7 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009 alors qu'il était de 244,5 millions \$ pour la période comparable de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,2 millions \$. La hausse provient surtout des produits liés aux abonnements dans le secteur Télévision, alimentée principalement par la croissance du nombre d'abonnés aux services de télévision payante et spécialisée ainsi que par les nouveaux services de télévision lancés au cours de l'exercice 2009. Dans le contexte du ralentissement économique général, le premier trimestre de l'exercice 2010 a été une autre période de défis pour les produits publicitaires. Il en a résulté que les produits publicitaires du secteur Radio et du secteur Affichage extérieur ont reculé de 1 % et de 4 % respectivement par rapport à la période comparable du dernier exercice, tandis que les revenus publicitaires du secteur Télévision ont enregistré une hausse de 1 %. Les variations des produits sont expliquées à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### *Frais d'exploitation*

Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, en excluant le renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus expliquée ci-dessous, les frais d'exploitation ont baissé de 3,6 millions \$ ou de 2 % par rapport à la période comparable du dernier exercice. Cette baisse s'explique principalement par le fait que la Société n'a lancé aucun nouveau service au cours du premier trimestre de l'exercice 2010 alors qu'elle avait enregistré des frais de 4,0 millions \$ relativement au lancement de nouveaux services pendant la période comparable de l'exercice 2009 (principalement le lancement de HBO Canada). Cette baisse est partiellement contrebalancée par une légère augmentation de 0,4 million \$ constatée dans les frais d'exploitation les plus importants de la Société, à savoir les frais de programmation télévisuelle ainsi que les salaires et les avantages sociaux. Les variations sont expliquées à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

#### *Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus*

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'« ACR »), au nom de ses membres, a contesté en cour la validité des droits de licence de la Partie II payables annuellement au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») par les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs ainsi que par les entreprises de distribution de radiodiffusion. En décembre 2006, la Cour fédérale a statué que les droits de licence de la Partie II constituaient une taxe illégale. Le gouvernement fédéral (le « gouvernement ») en a appelé du jugement de la Cour fédérale et, le 28 avril 2008, la Cour d'appel a statué que la Cour fédérale avait mal défini le critère juridique à appliquer pour faire la distinction entre une taxe et un droit réglementaire et que les droits représentaient en fait des coûts administratifs engagés par le CRTC. Le 27 juin 2008, au nom de ses membres, l'ACR a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel auprès de la Cour suprême du Canada (la « CSC »), demande qui a été accordée le 18 décembre 2008. Le CRTC confirmait à l'ACR qu'il ne tenterait pas de recouvrir les droits de licence en souffrance de la Partie II avant que le premier des deux événements suivants ne se matérialise : soit que (i) la CSC confirme la décision de la Cour d'appel; soit que (ii) les parties en arrivent à une entente. La Société a payé ou constaté aux résultats, selon le cas, les droits de licence de la Partie II avec les taux connus depuis le début des procédures légales.

En octobre 2009, l'ACR a annoncé que son conseil d'administration, en collaboration avec les autres parties payantes, avaient conclu une entente avec le gouvernement concernant la problématique entourant les droits de licence de la Partie II. En raison de cette entente, l'ACR ainsi que d'autres parties nommées ont mis fin à l'appel qu'elles avaient interjeté à la CSC. L'entente de règlement conclu avec le gouvernement englobe le non-paiement des droits et des intérêts non perçus par le CRTC au cours des procédures légales, soit pendant les exercices financiers 2007, 2008 et 2009. De plus, l'entente de règlement indique le non remboursement des montants payés au gouvernement par les parties impliquées au cours des exercices antérieurs. Pour l'avenir, le gouvernement a recommandé au CRTC de recadrer les droits de licence de la Partie II et d'adopter un régime de droits plafonnés. Le régime révisé de droits est entré en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et la Société estime qu'il lui permettra de faire une économie annuelle d'environ 1,5 million \$ comparativement aux droits courus sous l'ancien régime.

Au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2010 et suite au règlement intervenu, une charge à payer relative aux droits de licence de la Partie II inscrite au bilan du 31 août 2009 de 11,6 millions \$ (8,0 millions \$ après impôts ou 0,14 \$ par action) a été renversée dans les frais d'exploitation à l'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

De plus, le prix d'achat d'une acquisition effectuée dans une année antérieure est assujéti à une contrepartie conditionnelle fondé sur l'incidence sur les bénéfices futurs de la résolution finale relative au règlement sur les droits de licence de la Partie II. Par conséquent, la Société devra payer une contrepartie en espèces additionnelle estimée à moins de 10,0 millions \$. La contrepartie additionnelle sera comptabilisée à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition pendant la période durant laquelle le paiement aura eu lieu.

#### **BAIIA <sup>(1)</sup>**

Le BAIIA <sup>(1)</sup> de la Société pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009 est supérieur de 21,4 millions \$ ou de 28 % au BAIIA <sup>(1)</sup> affiché à la période comparable du précédent exercice. Cette augmentation est attribuable principalement à la hausse des produits d'exploitation de 6,2 millions \$, en l'occurrence des produits liés aux abonnements dans les secteurs de la télévision payante et de la télévision spécialisée, au renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus de 11,6 millions \$ (voir la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus ») et à la baisse des autres frais d'exploitation, s'expliquant principalement par une baisse des dépenses de 4,0 millions \$ relativement au lancement de nouveaux services. Conséquemment au renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus, la marge globale du BAIIA <sup>(1)</sup> de 38,6 % pour le trimestre n'est pas directement comparable à la marge du BAIIA <sup>(1)</sup> de 30,9 % pour la période correspondante du précédent exercice. En ne tenant pas compte de l'incidence du renversement enregistré de 11,6 millions \$, l'augmentation du BAIIA par rapport à l'exercice précédent serait de 13% et la marge du BAIIA <sup>(1)</sup> pour le premier trimestre de 2010 serait de 34,0 %, ce qui représente une hausse de 3,1 points de base par rapport à la marge du BAIIA <sup>(1)</sup> de la période comparable du précédent exercice. Le BAIIA <sup>(1)</sup> par secteur est analysé à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008	
		(Redressés) <sup>(2)</sup>	
Télévision	56 608	43 908	28 %
Radio	39 536	30 656	29 %
Affichage extérieur	7 779	7 816	-
Siège social	(7 110)	(6 925)	-3 %
<b>BAIIA <sup>(1)</sup></b>	<b>96 813</b>	<b>75 455</b>	<b>28 %</b>
<i>Marge du BAIIA <sup>(1)</sup></i>	<b>38,6 %</b>	<b>30,9 %</b>	<b>25 %</b>

#### **Amortissements**

Les dépenses d'amortissement ont atteint un montant total de 7,6 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, soit une hausse de 1,2 million \$ par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à l'acquisition et au déploiement du mobilier urbain dans le cadre du programme de mobilier urbain avec la Ville de Toronto (« MUT ») dans le secteur Affichage extérieur. Toute variation importante par secteur d'exploitation est analysée à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### *Intérêts*

Les dépenses d'intérêts comprennent principalement l'intérêt sur la dette à long terme de la Société et les intérêts implicites sur les autres passifs à long terme, nets des revenus d'intérêts gagnés sur les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme. Les dépenses d'intérêts nettes, pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, étaient de 7,2 millions \$, comparativement à 10,5 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution de 3,3 millions \$ est en grande partie attribuable à des taux d'intérêt moins élevés sur la partie de la dette à long terme qui n'est pas couverte par le contrat de swap de taux d'intérêt, ainsi qu'aux remboursements de la dette de 120 millions \$ ayant eu lieu au cours des douze derniers mois. Le taux d'intérêt en vigueur incluant les effets du contrat de swap de taux d'intérêt était de 3,7 % pour le premier trimestre comparativement à 4,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

#### *Impôts sur le bénéfice*

Le 16 novembre 2009, le gouvernement de l'Ontario a pratiquement mis en vigueur une baisse progressive de son taux d'impôts général des entreprises, qui passera de 14,0 % à 10,0 %. Cette baisse de taux d'impôts doit s'échelonner du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Pour chaque changement de taux d'impôts, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, la Société doit réévaluer ses actifs et passifs d'impôts futurs en utilisant les nouveaux taux d'impôts des entreprises pratiquement en vigueur. Pour ce faire, la Société prend en compte les taux d'impôts prévus au moment où les actifs d'impôts futurs se réaliseront et les passifs se régleront. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, la Société a enregistré un recouvrement d'impôts futurs, sans impact sur ses flux de trésorerie, de 8,4 millions \$ (0,15 \$ par action) à l'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats.

En excluant ce recouvrement d'impôts futurs sans impact sur ses flux de trésorerie, le taux d'imposition réel de 31,4 % pour le premier trimestre de l'exercice 2010 est supérieur au taux de 30,6 % prévu par la loi, en raison principalement de la charge non déductible liée à la rémunération à base d'actions. Le taux d'imposition réel est inférieur au taux d'imposition de la période correspondante du précédent exercice, lequel était de 32,3 %, en raison principalement de la baisse du taux d'imposition général des sociétés au niveau fédéral.

#### *Bénéfice net et bénéfice par action (« BPA »)*

L'augmentation du bénéfice net et du BPA, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, s'explique principalement par une hausse des produits d'exploitation de 6,2 millions \$, surtout des produits liés aux abonnements dans le secteur de la télévision payante et de la télévision spécialisée, par une baisse des frais d'exploitation résultant en grande partie d'une diminution des dépenses de 4,0 millions \$ relativement au lancement de nouveaux services, par le renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus de 11,6 millions \$ (8,0 millions \$ après impôts ou 0,14 \$ par action) (voir la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus ») et par le recouvrement d'impôts futurs, sans impact sur les flux de trésorerie, de 8,4 millions \$ (voir la rubrique « Impôts sur le bénéfice »).

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### ANALYSE DU RENDEMENT PAR SECTEUR

##### Télévision

<i>(en milliers de \$ sauf pour le nombre d'abonnés à la télévision payante)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008 <i>(Redressés) <sup>(1)</sup></i>	
Abonnés à la télévision payante – fin de la période (en milliers)	1 783	1 726	3 %
Produits	141 227	133 439	6 %
Frais d'exploitation	87 773	89 531	-2 %
Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement cours	(3 154)	–	s.o.
BAIIA <sup>(2)</sup>	56 608	43 908	29 %
Amortissements	2 398	2 161	11 %
	54 210	41 747	30 %
<i>Marge du BAIIA <sup>(2) (3)</sup></i>	<i>37,8 %</i>	<i>32,9 %</i>	<i>15 %</i>

Le secteur Télévision a affiché un excellent rendement au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, en raison surtout de l'augmentation des produits liés aux abonnements à la télévision payante et spécialisée, générant un gain des produits de 6 %. Ceci est attribuable principalement au nombre plus élevé d'abonnés, au lancement de nouveaux services de télévision comme HBO Canada pendant l'exercice 2009, à la croissance soutenue des services de distribution numériques, aux offres de services en haute définition de la Société, à la programmation exclusive et de qualité supérieure, aux initiatives Web et à la forte notoriété de la marque.

Les produits de la télévision payante (The Movie Network, Super Écran, Mpix et Cinépop) ont progressé de 11 % au cours du premier trimestre de l'exercice 2010, tandis que le nombre d'abonnés à la télévision payante au 30 novembre 2009 a augmenté de 3 % en glissement annuel. HBO Canada a grandement contribué à la hausse des produits liés à la télévision payante.

Les produits tirés des abonnements à la télévision spécialisée ont augmenté de 5 % pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, en raison principalement d'une augmentation du nombre d'abonnés. Globalement, la croissance des produits publicitaires était de 1 %, démontrant des signes de reprises d'activité pour les réseaux de télévision spécialisée d'Astral suite au ralentissement économique de l'exercice 2009. En comparaison, on estime que le marché de la publicité télévisuelle de l'Ontario et du Québec combiné a reculé de 3 % <sup>(4)</sup> pendant le premier trimestre de l'exercice 2010. Les produits publicitaires des réseaux spécialisés de langue française d'Astral ont diminué de 3% par rapport à la même période de l'exercice précédent, tandis que le marché global de la publicité télévisuelle de langue française au Québec a diminué d'environ 4% <sup>(4)</sup>. La meilleure performance des réseaux de télévision spécialisée d'Astral dans leur ensemble, comparativement au marché, est principalement attribuable à une

(1) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

(3) La marge du BAIIA pour le secteur Télévision au 30 novembre 2009 est calculée en ne tenant pas compte de l'incidence du renversement des droits de licence de la Partie II préalablement cours de 3,2 millions \$.

(4) TVB – Time Sales Survey (sondage sur les chiffres de vente) – Novembre 2009.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

programmation originale ciblée et sur mesure, aux cotes d'écoute favorables, à des stratégies commerciales ciblées et à une gestion optimale des inventaires. Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, la part de marché pour la tranche d'âge de 2 ans et plus du marché de la télévision spécialisée de langue française a augmenté d'environ 1 %, alors que celle des réseaux conventionnels a diminué d'environ 3 % dans la même tranche d'âge <sup>(1)</sup>. Les produits publicitaires du secteur Télévision de la Société représentaient 25 % des produits totaux du secteur Télévision pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009 par rapport à 26 % pour la période comparable de l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation du secteur Télévision, sans tenir compte du renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus de 3,2 millions \$, ont diminué de 2 % pendant le premier trimestre de l'exercice 2010. Ceci est principalement dû au fait que la Société n'a pas encouru de frais relativement au lancement de nouveaux services au cours du premier trimestre de l'exercice 2010 comparativement à des frais de 3,8 millions \$ encourus pour le lancement de nouveaux services au premier trimestre de l'exercice 2009 (en particulier HBO Canada). Cette baisse est partiellement neutralisée par des frais de marketing et de programmation plus élevés.

Par conséquent, le BAIIA <sup>(2)</sup> du secteur Télévision pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009 a progressé de 29 %. La marge du BAIIA <sup>(2)</sup> de 37,8 % <sup>(3)</sup> pour le trimestre est supérieure à la marge du BAIIA <sup>(2)</sup> de 32,9 % de l'exercice précédent en raison surtout de l'augmentation des revenus et de l'absence de coûts relativement au lancement de nouveaux services pendant l'exercice 2010.

En raison de la nature des activités de la Société, les dépenses d'amortissement sont relativement stables en glissement annuel dans le secteur Télévision.

(1) Sources : BBM, Québec francophone, moyenne cumulative depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

(3) La marge du BAIIA du secteur Télévision au 30 novembre 2009 est calculée en ne tenant pas compte de l'incidence du renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus de 3,2 millions \$.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### Radio

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008 (Redressés) <sup>(1)</sup>	
Produits	89 165	89 858	-1 %
Frais d'exploitation	58 027	59 202	-2 %
Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus	(8 398)	–	s.o.
BAIIA <sup>(2)</sup>	39 536	30 656	29 %
Amortissements	2 907	2 453	19 %
	<b>36 629</b>	<b>28 203</b>	<b>30 %</b>
<i>Marge du BAIIA<sup>(2) (3)</sup></i>	<b>34,9 %</b>	<b>34,1 %</b>	<b>2 %</b>

Le premier trimestre de l'exercice 2010 a été un autre trimestre de défis pour le secteur Radio d'Astral alors que le ralentissement économique qui s'est fait sentir dans tout le Canada continuait d'avoir une incidence négative sur les ventes publicitaires, quoique dans une moindre mesure qu'au dernier trimestre de l'exercice 2009. Malgré ce contexte économique difficile, le secteur Radio d'Astral Media a enregistré une baisse des produits d'exploitation de 1 % seulement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, alors que le marché global canadien de la radio, limité à la zone de couverture du secteur Radio d'Astral Media, a reculé de 7 %. La performance et la capacité d'adaptation des stations de radio d'Astral par rapport au marché s'expliquent principalement par des stratégies axées sur les ventes et des investissements clés dans la marque et la programmation.

Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, en ne tenant pas compte du renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus de 8,4 millions \$, les frais d'exploitation du groupe Radio ont diminué de 2 % par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable principalement à des coûts variables plus faibles liés à la baisse des produits d'exploitation et à des dépenses moins importantes en marketing par rapport à la période comparable de l'exercice précédent.

Il en a résulté une hausse du BAIIA<sup>(1)</sup> de 29 % pour le premier trimestre. La marge du BAIIA<sup>(1)</sup> d'Astral Media Radio de 34,9 %<sup>(3)</sup> pour le trimestre est légèrement supérieure à la marge du BAIIA<sup>(1)</sup> de 34,1 % enregistrée au cours de la période correspondante de l'exercice précédent principalement en raison de frais d'exploitation moins élevés.

En raison de la nature des activités de la Société, les dépenses d'amortissement du secteur Radio sont relativement stables en glissement annuel. La hausse de 0,5 million \$ des dépenses d'amortissement pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009 est principalement due à des dépenses en immobilisations plus élevées pour l'amélioration des infrastructures au cours des douze derniers mois.

(1) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

(3) La marge du BAIIA du secteur Radio au 30 novembre 2009 est calculée en ne tenant pas compte de l'incidence du renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus de 8,4 millions \$.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Rapport de gestion

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### *Affichage extérieur*

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008	
Produits	20 293	21 186	-4 %
Frais d'exploitation	12 514	13 370	-6 %
BAIIA <sup>(1)</sup>	7 779	7 816	-
Amortissements	2 055	1 598	29 %
	5 724	6 218	-8 %
<i>Marge du BAIIA <sup>(1)</sup></i>	<b>38,3 %</b>	<b>36,9 %</b>	<b>4 %</b>

Le secteur Affichage extérieur a enregistré une baisse des produits d'exploitation de 4 % pendant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009. Ce recul est principalement attribuable au ralentissement économique qui s'est fait sentir partout au Canada et qui continue d'avoir une incidence sur les ventes publicitaires du secteur Affichage extérieur, quoique dans une moindre mesure qu'au dernier trimestre de l'exercice 2009.

La baisse des frais d'exploitation de 0,9 million \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009 s'explique surtout par une réduction des frais variables en lien avec la baisse des produits et par diverses économies de coûts par rapport à la période comparable de l'exercice précédent.

Conséquemment, pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, le BAIIA <sup>(1)</sup> est comparable au BAIIA<sup>(1)</sup> de la période correspondante de l'exercice précédent. Il en a résulté pour le secteur Affichage extérieur une marge du BAIIA <sup>(1)</sup> de 38,3 % pour le trimestre, soit 1,4 points de base de plus que celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les dépenses d'amortissement de 2,1 millions \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2009 ont augmenté de 0,5 million \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent principalement en raison des investissements dans le nouveau réseau d'affichage extérieur Digital et des acquisitions d'actifs liés au MUT au cours des douze derniers mois.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2010, la Société a élargi son réseau national d'affichage extérieur Digital, le premier du genre au Canada, en étendant sa technologie novatrice à Vancouver et à Toronto, en complément des dix faces numériques déjà en opération à Montréal. Le réseau Digital de Vancouver se compose de neuf faces numériques de 10 pieds sur 34 pieds et celui de Toronto compte actuellement deux faces numériques de 14 pieds sur 48 pieds. Le réseau national Digital est à présent totalement opérationnel.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

**ASTRAL MEDIA INC.**  
**Rapport de gestion**  
**Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008**

*Siège social*

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008	
Charges du siège social	(4 967)	(5 214)	-5 %
Rémunérations à base d'actions	(2 143)	(1 711)	25 %
BAIIA <sup>(1)</sup> du siège social	(7 110)	(6 925)	3 %
Amortissements	(224)	(184)	22 %
	(7 334)	(7 109)	3 %

Les charges du BAIIA <sup>(1)</sup> du siège social ont augmenté de 0,2 million \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout de la charge plus élevée de rémunération à base d'actions. Cette hausse est partiellement neutralisée par un écart temporaire dans l'engagement de certaines charges du siège social.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### *Rendement trimestriel*

Environ 55 % des produits annuels de la Société proviennent des produits publicitaires qui suivent d'ordinaire des cycles saisonniers, le deuxième trimestre étant le moins favorable. Les produits de droits d'abonnement, qui ne varient pas considérablement d'un trimestre à l'autre et ont tendance à augmenter pendant les périodes de récession, représentent environ 45 % des produits de la Société.

Il faut noter que les produits générés par la publicité pour l'exercice 2008, dans les trois secteurs de la Société, ont été favorablement influencés par le fait que le calendrier de télédiffusion de l'exercice 2008 comprenait une semaine de plus, soit un total de 53 semaines au lieu de 52 semaines pour l'exercice 2009, la différence étant surtout au quatrième trimestre qui comptait 98 jours en 2008 contre 92 en 2009.

Les frais d'exploitation sont généralement stables d'un trimestre à l'autre et tendent à être engagés uniformément au cours de l'exercice. Les marges trimestrielles du BAIIA <sup>(1)</sup> qui en découlent tendront donc à varier selon les fluctuations des produits publicitaires. Le rendement trimestriel doit donc être interprété compte tenu des facteurs susmentionnés, en particulier au deuxième trimestre.

Le tableau suivant dégage le rendement trimestriel des activités de la Société au cours des huit derniers trimestres et démontre les cycles saisonniers :

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	2008			2009				2010
	Redressés <sup>(2)</sup>			Redressés <sup>(2)</sup>				
	T2 <sup>(3)</sup>	T3	T4	T1	T2	T3	T4 <sup>(4)</sup>	T1 <sup>(5)</sup>
Produits	205 850	231 944	229 872	244 483	209 278	232 537	219 427	<b>250 685</b>
BAIIA <sup>(1)</sup>	60 315	81 110	80 321	75 455	59 186	81 834	76 668	<b>96 813</b>
Bénéfice net des activités poursuivies	28 476	42 627	40 346	39 605	27 103	44 269	44 257	<b>56 244</b>
BPA de base des activités poursuivies	0,50	0,75	0,72	0,71	0,48	0,79	0,79	<b>1,00</b>
BPA dilué des activités poursuivies	0,49	0,74	0,71	0,70	0,48	0,78	0,78	<b>0,99</b>
Bénéfice net	28 525	42 705	38 478	39 605	27 103	44 269	44 257	<b>56,244</b>
BPA de base	0,50	0,75	0,68	0,71	0,48	0,79	0,79	<b>1,00</b>
BPA dilué	0,49	0,74	0,68	0,70	0,48	0,78	0,78	<b>0,99</b>

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation de tous les trimestres des exercices 2008 et 2009 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

(3) Avant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs (voir « Impôts sur le bénéfice » et « Mesures supplémentaires » dans le rapport annuel 2008 de la Société).

(4) Avant l'incidence de la dépréciation des licences de radiodiffusion de 317,5 millions \$, déduction faite du recouvrement d'impôts futurs (voir « Dépréciation des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition » dans le rapport annuel 2009 de la Société).

(5) Avant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs (voir « Impôts sur le bénéfice » et « Mesures supplémentaires »).

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### SITUATION FINANCIÈRE, FLUX DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre 2009	30 novembre 2008
		(Redressés) <sup>(1)</sup>
Flux de trésorerie liés aux activités <sup>(2)</sup>	59 607	50 722

  

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre 2009	31 août 2009
Espèces et quasi-espèces	30 438	23 100
Placements à court terme	-	-
Espèces et quasi-espèces, et placements à court terme - Total	30 438	23 100

Au premier trimestre de 2010, les flux de trésorerie liés aux activités <sup>(2)</sup> ont augmenté de 8,9 millions \$ par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du bénéfice net découlant principalement de la hausse de 6,2 millions \$ des produits, notamment les produits liés aux abonnements dans le secteur de la télévision payante et de la télévision spécialisée, et de la baisse des frais d'exploitation principalement due à des dépenses moins élevés de 4,0 millions \$ relativement au lancement de nouveaux services.

Les espèces et quasi-espèces de la Société ont augmenté, se chiffrant à 30,4 millions \$ au 30 novembre 2009, comparativement à 23,1 millions \$ au 31 août 2009. Cette hausse est principalement attribuable aux 27,1 millions \$ d'espèces générés par les activités d'exploitation de la Société au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009. Elle est partiellement contrebalancée par un remboursement de 10,0 millions \$ de la dette à long terme, par des déboursés de 9,0 millions \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (« Dépenses en immobilisations ») et de 1,5 million \$ pour les autres actifs intangibles et autres actifs à long terme.

La situation financière de la Société s'inscrit parmi les plus solides de l'industrie. Ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation génèrent suffisamment de liquidités pour permettre à la Société de respecter ses obligations connues à l'égard de son exploitation et de ses besoins en capital, du renouvellement de son offre publique de rachat d'actions (voir « Activités de financement »), de ses paiements de dividendes, de son service de la dette, de ses obligations au titre de ses régimes de retraite ainsi que ses engagements à court et à long terme.

Au 30 novembre 2009, le bilan n'a pas affiché de variations importantes comparativement à celui du 31 août 2009, à l'exception de celles-ci : une hausse de 21,3 millions \$ des comptes débiteurs en raison d'une augmentation des produits au premier trimestre de l'exercice 2010 comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2009 (voir « Rendement trimestriel »); une baisse de 23,9 millions \$ des comptes créditeurs et des charges à payer en raison principalement du renversement de 11,6 millions \$ des droits de licence de la Partie II préalablement courus au cours des trois derniers exercices (voir la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus ») et du paiement de certains montants dus en vertu des conditions d'acquisitions de licence du CRTC; une diminution de la dette à long terme en raison principalement d'un remboursement de 10,0 millions \$ au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009; et une baisse de 11,2 millions \$ des passifs d'impôts futurs à long terme en raison surtout de la réduction du taux d'imposition général des sociétés de l'Ontario qui passera progressivement de 14,0 % à 10,0 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 1<sup>er</sup> juillet 2013 (voir la rubrique « Impôts sur le bénéfice »).

(1) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

Les flux de trésorerie de la Société provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont résumés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre	
	2009	2008
		(Redressés) <sup>(1)</sup>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	27 073	34 488
Espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme <sup>(2)</sup>	(10 575)	(13 697)
Espèces affectées aux activités de financement	(9 160)	(9 920)
Variation nette des espèces, quasi-espèces et placements à court terme	7 338	10 871
Espèces, quasi-espèces (découvert bancaire) et placements à court terme – début de la période	23 100	6 318
Espèces et quasi-espèces – fin de la période	30 438	17 189

#### ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009 ont diminué de 7,4 millions \$, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse, surtout attribuable à des besoins plus élevés en fonds de roulement de 16,3 millions \$, est partiellement contrebalancée par une hausse des flux de trésorerie liés aux activités <sup>(2)</sup> de 8,9 millions \$. Celle-ci s'explique principalement par des produits d'exploitation plus élevés de 6,2 millions \$, surtout des produits liés aux abonnements dans le secteur de la télévision payante et de la télévision spécialisée, et par des charges d'exploitation plus faibles en raison principalement d'une baisse des dépenses de 4,0 millions \$ relativement au lancement de nouveaux services. Les besoins plus élevés en fonds de roulement s'expliquent en grande partie par des écarts temporaires dans les acquisitions et les paiements de droits d'émissions et de films et par une hausse des paiements de comptes créditeurs et de charges à payer.

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme <sup>(2)</sup>, ont diminué de 3,1 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution est due essentiellement à la contrepartie en espèces nette de 2,8 millions \$ versée l'an dernier au premier trimestre de l'exercice 2009 dans le cadre de l'acquisition de Standard Radio Inc., à une baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles de 1,2 million \$, partiellement contrebalancée par une hausse des ajouts aux autres actifs intangibles et autres actifs à long terme de 0,8 million \$ constitués principalement de logiciels d'application.

(1) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations corporelles par secteur pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre :

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre		Variation en %
	2009	2008	
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(Redressés) <sup>(1)</sup>	
Télévision	792	2 241	-65 %
Radio	423	1 391	-70 %
Affichage extérieur	6 527	4 272	53 %
Siège social	294	42	600 %
<b>Total des acquisitions d'immobilisations corporelles</b>	<b>8 036</b>	<b>7 946</b>	<b>1 %</b>

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 8,0 millions \$ comparativement à 7,9 millions \$ durant la période correspondante de l'exercice 2009. Les plus importantes acquisitions d'immobilisations corporelles ont trait aux structures liées au MUT, aux autres structures d'affichage extérieur, au matériel de haute définition et autres équipements de radiodiffusion, ainsi qu'au matériel informatiques. La hausse des acquisitions d'immobilisations du secteur Affichage extérieur au premier trimestre de l'exercice 2010 par rapport à la période comparable de l'exercice précédent est principalement attribuable aux investissements dans le nouveau réseau d'affichage extérieur Digital et à des dépenses plus élevées pour d'autres structures d'affichage extérieur. Dans les secteurs Télévision et Radio, les baisses sont surtout attribuables à de plus faibles investissements dans les équipements divers et les améliorations locatives. Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, l'état consolidé intermédiaire non vérifié des flux de trésorerie ne comprend pas les acquisitions d'immobilisations de 1,3 million \$ non payées à cette date (excluant 1,1 million \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008) et comprend les acquisitions d'immobilisations de 2,3 millions \$ qui étaient impayées au 31 août 2009 (incluant des acquisitions d'immobilisations de 3,4 millions \$ non payées au 31 août 2008 pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008). Pour l'exercice 2010, la Société estime que les acquisitions d'immobilisations et de logiciels d'applications seront de l'ordre de 60,0 millions \$ à 65,0 millions \$, dont environ 50 % pour le secteur Affichage extérieur, principalement pour les structures liées au MUT et pour le nouveau réseau d'affichage extérieur Digital.

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2010, les espèces affectées aux activités de financement ont été de 9,2 millions \$ comparativement à 9,9 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse de 0,7 million \$ s'explique principalement par un produit plus élevé de 0,8 million \$ reçu à la suite de la levée d'options d'achat d'actions. Au cours de chacun des premiers trimestres des exercices 2010 et 2009, la Société a remboursé 10,0 millions \$ de sa dette à long terme.

Le 9 décembre 2009, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 1 338 192 actions de catégorie A et 69 616 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant 2,5 % des actions en circulation au 30 novembre 2009 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat d'actions se déroulera sur une période maximale de 12 mois qui a débuté le 15 décembre 2009.

(1) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

Le 9 décembre 2008, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 2 665 620 actions de catégorie A et 139 234 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5 % des actions en circulation au 30 novembre 2008 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat d'actions s'est déroulé sur une période maximale de 12 mois qui s'est terminée le 14 décembre 2009. Au cours du mois décembre 2009 et pour la durée totale du programme de rachat, la Société a racheté 27 200 actions de catégorie A.

## STRUCTURE DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société inclut la dette à long terme et l'avoir des actionnaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu) de même que les espèces et quasi-espèces (découvert bancaire), et les placements à court terme dans sa définition du capital. Les objectifs d'ensemble de la Société en matière de gestion du capital consistent à créer de la valeur pour les actionnaires grâce à la croissance organique des activités et par des acquisitions relatives, et à maintenir la structure du capital la plus optimale possible afin de minimiser le coût de son capital.

Au 30 novembre 2009, la structure du capital de la Société était constituée de capitaux propres d'un montant de 1,227 millions \$, d'emprunts au titre de la facilité (tel que définie plus bas) se chiffrant à 685,0 millions \$, et d'espèces et quasi-espèces d'un montant de 30,4 millions \$. La portion inutilisée de la facilité s'élevait à 155,7 millions \$ (175,0 millions \$ moins 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation). Au 30 novembre 2009, il n'y avait aucun passif hors bilan. Le nombre total d'actions en circulation de la catégorie A et de la catégorie B de la Société a augmenté, passant de 56,2 millions d'actions au 31 août 2009 à 56,3 millions d'actions au 30 novembre 2009, principalement en raison de la conversion d'unités d'actions avec restrictions en actions de catégorie A.

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les actions :

En circulation au :	31 décembre 2009	30 novembre 2009	31 août 2009
Actions de catégorie A	53 673 052	<b>53 527 697</b>	53 388 843
Actions de catégorie B	2 784 672	<b>2 784 672</b>	2 784 672
Actions spéciales	65 000	<b>65 000</b>	65 000
Options d'achat d'actions des employés	3 318 752	<b>3 108 545</b>	3 154 763
Unités d'actions avec restrictions	282 800	<b>198 000</b>	303 800

La Société gère sa structure du capital et l'ajuste à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique. Dans le but de consolider ou d'ajuster sa structure du capital, la Société examine le montant des dividendes à verser annuellement aux actionnaires et décide périodiquement de racheter ses actions sur le marché et/ou de rembourser sa dette.

Le 29 octobre 2007, la Société a établi une entente de facilité de crédit de 1,0 milliard \$ (la « facilité ») avec un syndicat d'institutions financières, facilité qui a été réduite à 860,0 millions \$ au 30 novembre 2009 à la suite de remboursements. La facilité a un terme de cinq ans qui a débuté le 29 octobre 2007 et les montants empruntés en vertu de cette facilité peuvent être faits sous la forme d'acceptations bancaires, de prêts au taux préférentiel canadien, de prêts au taux de base américain ou de prêts à taux LIBOR, et portent intérêt en fonction du type d'emprunt contracté. Ces taux d'intérêt sont majorés en fonction de certains ratios financiers.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Rapport de gestion**

### **Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008**

Au 30 novembre 2009, le montant total des emprunts effectués en vertu de la facilité s'élevait à 685,0 millions \$ (695,0 millions \$ au 31 août 2009), excluant 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation (19,3 millions \$ au 31 août 2009) et portait intérêt à un taux moyen pondéré de 3,6 % (3,8 % au 31 août 2009), en tenant compte des effets du contrat de swap de taux d'intérêt décrit ci-dessous. La Société garantit entièrement la facilité sans fournir de biens en guise de sûreté. Elle dispose également d'une clause de remboursement anticipé sans pénalité qu'elle peut exercer en tout temps pendant le terme de la facilité. En vertu de la facilité, la Société n'a aucune obligation de remboursement avant le 29 octobre 2012 et doit se conformer à certains ratios financiers. Depuis l'établissement de la facilité, la Société a respecté ces ratios financiers et tous ses autres engagements.

Les emprunts effectués sur la facilité à taux variable de la Société sont sujets à des fluctuations de taux d'intérêt. Afin de gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt découlant de la facilité, la Société a conclu, le 29 octobre 2007, un accord de swap de taux d'intérêt avec une grande banque canadienne (le « contrat ») couvrant une partie de sa dette à long terme. La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Le contrat est fondé sur un montant nominal initial de 750,0 millions \$ qui est réduit périodiquement (424,6 millions \$ au 30 novembre 2009) selon un échéancier prédéterminé et ce, jusqu'à son échéance le 29 mai 2012. En vertu du contrat, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 4,6 % et reçoit un taux d'intérêt variable basé sur des acceptations bancaires de 30 jours. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour cet instrument financier dérivé. En fonction de la valeur marchande actuelle de l'instrument financier dérivé, un bénéfice sans effet sur les flux de trésorerie non réalisé de 2,4 millions \$ (1,6 million \$ après impôts sur le bénéfice), représentant la variation de la valeur du marché depuis le 31 août 2009, a été constaté à l'état consolidé intermédiaire non vérifié du résultat étendu pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009.

Au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2010, la Société a prolongé, de cinq à sept ans, la durée de vie des 589 330 options d'achat d'actions de catégorie A en circulation qui ont été octroyées aux employés non-initiés entre le 13 décembre 2004 et le 12 décembre 2008. Cette modification de la durée de vie des options a accru la juste valeur marchande des dites options d'une fourchette de 0,26\$ à 4,05\$ par option. Une dépense de rémunération à base d'actions supplémentaire de 0,6 million \$ a donc été enregistrée au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009.

## **ÉVOLUTION DE L'ENTREPRISE**

Le 30 novembre 2009, la Société a annoncé le retour de l'émission « Les Grandes Gueules » sur le réseau NRJ. Après une absence de trois ans, le trio « Les Grandes Gueules », sera de retour au micro à partir du 18 janvier 2010. L'histoire des « Grandes Gueules » à NRJ est un succès radiophonique sans précédent, incluant une carrière de 15 ans avec des cotes d'écoute records jamais égalées nulle part ailleurs au Canada.

En octobre 2009, la Société a élargi son réseau national d'affichage extérieur Digital, le premier du genre au Canada, en étendant sa technologie novatrice à Vancouver et à Toronto, en complément des dix faces numériques déjà en opération à Montréal. Le réseau Digital de Vancouver se compose de neuf faces numériques de 10 pieds sur 34 pieds et celui de Toronto compte actuellement deux faces numériques de 14 pieds sur 48 pieds. Le réseau national Digital est totalement opérationnel depuis décembre 2009.

Le 24 décembre 2009, la Société a annoncé le lancement d'une nouvelle formule musicale sur 97.3 FM à Toronto. La station radiophonique auparavant connue sous le nom de EZ Rock, a subi une transformation en profondeur, en adoptant un nouveau nom, boom 97.3, une nouvelle formule et de nouvelles personnalités.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

## RISQUES, INCERTITUDES ET OCCASIONS

La Société doit composer avec un certain nombre de risques et d'incertitudes qui, dans bien des cas, représentent également des opportunités d'affaires. D'autres risques et incertitudes non connus de la Société, ou qui ne sont pas actuellement évalués comme important par la Société, pourraient nuire à ses activités. Si de tels risques devenaient réalité, ils pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Au cours du dernier trimestre, les risques, les incertitudes et les occasions de la Société n'ont pas sensiblement changé. Les éléments ci-dessous constituent une mise à jour des risques, des incertitudes et des occasions figurant dans le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel 2009 de la Société.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

### *Droits de licence de la Partie II*

En octobre 2009, l'ACR a annoncé une convention de règlement avec le gouvernement du Canada relativement à la réglementation des droits de licence de la Partie II. Par conséquent, la Société a procédé au renversement des droits accumulés de 11,6 M\$ au cours du premier trimestre de 2010 (voir la rubrique « Renversement des droits de licence de la Partie II préalablement courus »).

La direction surveille constamment le cadre réglementaire afin de déterminer les risques et les occasions résultant d'éventuelles modifications.

## ÉLÉMENTS D'ORDRE COMPTABLE

La Société dresse ses états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par la Société sont présentées à la note 1 des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

## NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables de la Société sont demeurées inchangées au premier trimestre de l'exercice 2010, à l'exception de l'adoption de nouvelles politiques en ce qui a trait aux écarts d'acquisition et actifs incorporels.

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, la Société a adopté, rétroactivement, avec retraitement des montants des périodes précédentes, les normes comptables suivantes publiées par l'ICCA:

- Le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, le chapitre 3450, *Frais de recherche et développement* ainsi que le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*. Ce nouveau chapitre établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

Suite à l'adoption du chapitre 3064, la Société a reclassé, des immobilisations corporelles vers les autres actifs intangibles et autres actifs à long terme sur les bilans consolidés, la valeur nette comptable des logiciels informatiques qui respectent la définition d'un actif intangible. Elle a également reclassé la dépense d'amortissement liée à ces logiciels de l'amortissement des immobilisations corporelles vers l'amortissement des actifs intangibles aux états consolidés intermédiaires des résultats. La Société a aussi radié les coûts de démarrage et de pré-exploitation d'entreprises, ainsi que les impôts futurs s'y rattachant, dans les bénéfices non répartis d'ouverture. Le bénéfice net de la période comparative de trois mois terminée le 30 novembre 2008 a été redressé afin d'enregistrer dans les frais d'exploitation les coûts de pré-exploitation d'entreprises, d'éliminer l'amortissement des coûts de pré-exploitation d'entreprises et de renverser la dépense d'impôts futurs liée à ces coûts de pré-exploitation d'entreprises à l'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats.

Le cumul des ajustements relatif à l'adoption du Chapitre 3064 au bilan consolidé au 31 août 2009 et aux états consolidés intermédiaires des résultats et des flux de trésorerie pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 sont résumés à la note 1.b) des états financiers consolidés non vérifiés intermédiaires pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009.

#### *Normes internationales d'information financière (IFRS)*

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a confirmé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2011. À compter de cette date, les IFRS remplaceront les PCGR du Canada pour ces entreprises. La Société adoptera donc les IFRS pour son exercice 2012 et communiquera ses états financiers consolidés conformément aux IFRS, incluant les données comparatives de l'exercice 2011 en utilisant les mêmes normes d'information, au premier trimestre de l'exercice 2012.

Afin de se préparer à la date de transition du 1er septembre 2010 (la « date de transition »), la Société a défini un plan de transition en trois phases : évaluation diagnostique initiale, analyse en profondeur et mise en œuvre. Le diagnostic initial de haut niveau est à présent terminé et une classification préliminaire de l'incidence des IFRS a été établie. Pendant cette première étape, les effets de l'application des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société ont été évalués selon trois degrés : élevés, modérés ou faibles. Pendant la deuxième phase, la Société effectue une analyse détaillée des IFRS. Elle comprend une analyse des différences entre les IFRS et les conventions comptables actuelles d'Astral afin de traiter en priorité les points les plus sensibles. Pendant la deuxième phase qui a commencé au premier trimestre de l'exercice 2010, la Société analyse aussi toutes les options permises dans le cadre des IFRS à la date de transition et sur une base permanente et en tirera une conclusion. La deuxième phase permettra aussi de déterminer tous les systèmes et toutes les procédures internes devant être mis en place pour que la Société respecte les exigences des IFRS. Finalement, dans le cadre de la troisième phase, la Société mettra en œuvre les modifications comptables et autres changements requis dans ses procédures, ses contrôles et ses systèmes internes.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel similaire à celui des PCGR du Canada, mais d'importantes différences subsistent en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'information. Durant la période menant au passage aux IFRS, le CNC continuera d'émettre de nouvelles normes comptables harmonisées aux IFRS, lesquelles réduiront l'incidence de l'adoption des IFRS à la date de transition. Le Conseil des normes comptables internationales continuera également d'émettre de nouvelles normes comptables pendant la période de conversion. À la suite des changements à venir, l'incidence finale des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société ne pourra être déterminée qu'une fois que toutes les IFRS applicables à la date de transition seront connues. En se fondant sur son analyse initiale, la Société a défini la liste ci-dessous des recommandations des normes comptables internationales qui diffèrent des PCGR du Canada et qui pourraient avoir un effet sur les états financiers consolidés de la Société.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

Cette liste ne doit pas être considérée comme étant exhaustive et pourrait être modifiée après l'achèvement de notre deuxième phase et en raison de possibles modifications des IFRS avant leur adoption par la Société :

- i) Première application des IFRS;
- ii) Présentation des états financiers et information à fournir;
- iii) Dépréciation de l'actif;
- iv) Avantages sociaux;
- v) Rémunération à base d'actions;
- vi) Immobilisations corporelles;
- vii) Coentreprises;
- viii) Impôts sur le bénéfice;
- ix) Provisions et éventualités.

La Société s'est assurée d'avoir les ressources internes et externes appropriées pour mener à bien le plan de transition dans les délais requis. Astral offrira en outre des séances de formation suffisantes à toutes les ressources concernées. Pendant la transition, Astral surveillera les modifications en cours des IFRS et ajustera le plan de transition en conséquence. Pour l'instant, la Société n'est pas encore en mesure de déterminer et de mesurer les incidences liées à l'adoption des IFRS. Actuellement, Astral respecte son calendrier de mise en œuvre de la transition.

D'autres informations à propos des effets de l'adoption des IFRS sur les états financiers consolidés d'Astral Media seront communiquées dans les prochains rapports de gestion.

#### ***Modifications comptables futures***

La Société estime que la future adoption des normes de l'ICCA décrites ci-dessous aura une incidence sur les états financiers futurs de la Société :

- i) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, a été publié et remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*. Ce nouveau chapitre établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.
- ii) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participation sans contrôle*, ont été publiés et, ensemble, remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Ces nouveaux chapitres établissent des normes pour la préparation d'états financiers consolidés et pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale à la suite d'un regroupement d'entreprise.

La Société est tenue d'appliquer les chapitres 1582, 1601 et 1602 prospectivement au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le chapitre 1582 est l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Le chapitre 1602 est l'équivalent canadien de certaines directives de la norme internationale d'information financière IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

La Société évalue présentement les exigences des chapitres 1582, 1601 et 1602 ainsi que leur incidence potentielle sur ses états financiers consolidés futurs.

# ASTRAL MEDIA INC.

## Rapport de gestion

### Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008

#### OPÉRATIONS INTERSOCIÉTÉS ET ENTRE APPARENTÉS

Les opérations intersociétés et entre apparentés et les soldes entre les sociétés et divisions détenues par la Société sont éliminés au moment de la consolidation pour les filiales et sur une base proportionnelle pour les coentreprises. Il n'existe aucune autre opération entre apparentés importante à divulguer.

#### MESURES SUPPLÉMENTAIRES

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les PCGR, le présent Rapport de gestion présente les mesures supplémentaires suivantes qui sont également utilisées par la direction pour contrôler et évaluer la performance de la Société et de ses secteurs d'exploitation:

Le **BAIIA** (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) est présenté dans le but d'aider les investisseurs à établir la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières. Il s'agit également d'un indicateur généralement utilisé à des fins d'évaluation d'entreprises. La marge du BAIIA est le ratio obtenu en divisant le BAIIA par les produits.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des résultats pour les périodes terminées les 30 novembre 2009 et 2008, avec le BAIIA :

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre	
	2009	2008
		(Redressés) <sup>(1)</sup>
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice	82 040	58 541
Amortissements	7 584	6 396
Dépenses d'intérêts, nettes	7 189	10 518
<b>BAIIA</b>	<b>96 813</b>	<b>75 455</b>

**Bénéfice net et bénéfice de base par action excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs.** Ces mesures fournissent une indication de la capacité de la Société à générer des bénéfices et des flux de trésorerie à partir de ses activités courante, en excluant l'incidence sans effet sur les flux de trésorerie des recouvrements ou charges d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts sur lesquels la Société n'a aucun contrôle.

Les tableaux suivants concilient les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des résultats pour les périodes terminées les 30 novembre 2009 et 2008, avec le bénéfice net et le bénéfice de base par action, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs.

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre	
	2009	2008
		(Redressés) <sup>(1)</sup>
Bénéfice net	64 641	39 605
Recouvrement d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts futurs	(8 397)	–
<b>Bénéfice net, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs</b>	<b>56 244</b>	<b>39 605</b>

(1) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

**ASTRAL MEDIA INC.**  
**Rapport de gestion**  
**Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008**

<i>(en dollars)</i>	30 novembre	
	2009	2008
		(Redressés) <sup>(1)</sup>
Bénéfice de base par action	1,15	0,71
Incidence des changements de taux d'impôts futurs	(0,15)	-
Bénéfice de base par action, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs	1,00	0,71

Les flux de trésorerie liés aux activités se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant la variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation. Cette mesure donne une indication de la capacité de la Société de générer des liquidités en faisant abstraction des écarts causés par certains facteurs temporels et autres, causant les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des flux de trésorerie pour les périodes terminées les 30 novembre 2009 et 2008 avec les flux de trésorerie liés aux activités:

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre	
	2009	2008
		(Redressés) <sup>(1)</sup>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	27 073	34 488
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	32 534	16 234
Flux de trésorerie liés aux activités	59 607	50 722

Les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant les variations nettes des placements à court terme donnent une indication de l'utilisation des espèces de la Société pour l'acquisition d'actifs à long terme. Aussi, la Société ne considère pas les variations des placements à court terme comme des activités d'investissement, car ces derniers peuvent être encaissés sur demande pour faire face à des obligations financières futures.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des flux de trésorerie pour les périodes terminées les 30 novembre 2009 et 2008 et les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant les variations des placements à court terme :

<i>(en milliers de \$)</i>	30 novembre	
	2009	2008
		(Redressés) <sup>(1)</sup>
Espèces et quasi-espèces affectées aux activités d'investissement	(10 575)	(3 735)
Variation nette des placements à court terme	-	(9 962)
Espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation nette des placements à court terme	(10 575)	(13 697)

Les PCGR ne donnent pas de sens normalisé aux mesures supplémentaires susmentionnées et celles-ci peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres entreprises.

(1) À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, la Société a redressé les résultats d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2008 (voir la rubrique « Redressement des chiffres de l'exercice 2009 »).

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Rapport de gestion**

**Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008**

#### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de la Société ont conçu des procédures et des contrôles destinés à fournir une assurance raisonnable que l'information importante concernant la Société et ses filiales leur soit communiquée et ont conçu un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière offrant une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et au respect des PCGR dans ses états financiers consolidés.

Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de la Société estiment qu'au 30 novembre 2009 les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont adéquats.

Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours du trimestre se terminant le 30 novembre 2009, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir des effets notables sur ces derniers. Leur évaluation a permis de déterminer qu'il n'y a eu aucun changement à cet effet.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Avis de divulgation de non examen des états financiers intermédiaires par les vérificateurs pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008**

En vertu de l'alinéa a) du paragraphe 3) de l'article 4.3 de la partie 4 du Règlement 51-102 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les états financiers intermédiaires qui n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen doivent être accompagnés d'un avis indiquant que ces états financiers n'ont pas été examinés par un vérificateur.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints de la Société pour les périodes intermédiaires terminées les 30 novembre 2009 et 2008 ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont la responsabilité de la direction de la Société.

Les vérificateurs indépendants de la Société, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., n'ont pas effectué un examen des états financiers intermédiaires selon les normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne l'examen des états financiers intermédiaires par le vérificateur d'une entité.

En ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2010.

**ASTRAL MEDIA INC.**  
**États consolidés intermédiaires des résultats**  
**pour les trois mois terminés les**  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)  
*(non vérifiés)*

	<u>Notes</u>	<u>30 novembre</u>	
		<u>2009</u>	<u>2008</u>
			<i>(Redressés – note 1.b)</i>
<b>Produits</b>		<b>250 685</b>	<b>\$ 244 483</b>
Frais d'exploitation		<b>153 872</b>	<b>169 028</b>
		<b>96 813</b>	<b>75 455</b>
Amortissement		<b>6 140</b>	<b>5 294</b>
Amortissement des actifs intangibles		<b>1 444</b>	<b>1 102</b>
Dépenses d'intérêts, nettes	2	<b>7 189</b>	<b>10 518</b>
<b>Bénéfice avant impôts sur le bénéfice</b>		<b>82 040</b>	<b>58 541</b>
Impôts sur le bénéfice avant poste ci-dessous		<b>25 796</b>	<b>18 936</b>
Recouvrement d'impôts futurs découlant de changements de taux d'impôts	3	<b>(8 397)</b>	<b>–</b>
		<b>17 399</b>	<b>18 936</b>
<b>Bénéfice net</b>		<b>64 641</b>	<b>\$ 39 605</b>
<b>Bénéfice par action</b>	9		
- De base		<b>1,15</b>	<b>\$ 0,71</b>
- Dilué		<b>1,14</b>	<b>\$ 0,70</b>

*Voir les notes ci-jointes.*

**ASTRAL MEDIA INC.**

**États consolidés intermédiaires des flux de trésorerie  
pour les trois mois terminés les**

(en milliers de dollars canadiens)

(non vérifiés)

	Notes	30 novembre	
		2009	2008
<i>(Redressés – note 1.b)</i>			
Provenance (affectation) des espèces et quasi-espèces :			
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Bénéfice net		64 641	\$ 39 605
Charges (crédits) sans effet sur les espèces :			
Renversment de la charge à payer relative aux droits de licence de la Partie II	12	(11 552)	-
Rémunérations à base d'actions	9, 10	2 143	1 711
Amortissements		7 584	6 396
Intérêts implicites relatifs aux autres passifs à long terme	2	559	659
Amortissement des frais de financement reportés		171	172
Charge fiscale future avant poste ci-dessous		4 458	2 179
Recouvrement d'impôts futurs découlant de changements de taux d'impôts	3	(8 397)	-
		59 607	50 722
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	4	(32 534)	(16 234)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>27 073</b>	<b>34 488</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Encaissements de placements à court terme		-	9 962
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(9 044)	(10 206)
Acquisitions d'autres actifs intangibles et d'autres actifs à long terme		(1 531)	(704)
Acquisition d'entreprise, déduction faite des espèces acquises		-	(2 787)
		(10 575)	(3 735)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Remboursement de la dette à long terme	8	(10 000)	(10 000)
Options d'achat d'actions levées	9	840	80
		(9 160)	(9 920)
<b>Variation nette des espèces et quasi-espèces</b>		<b>7 338</b>	<b>20 833</b>
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) – début de la période		23 100	(3 644)
Espèces et quasi-espèces – fin de la période		30 438	\$ 17 189

Voir les notes ci-jointes et l'information supplémentaire des flux de trésorerie (note 4).

**ASTRAL MEDIA INC.**  
**Bilans consolidés intermédiaires aux**  
(en milliers de dollars canadiens)  
*(non vérifiés)*

	<u>Notes</u>	30 novembre 2009	31 août 2009
			<i>(Redressés – note 1.b)</i>
<b>ACTIFS</b>			
<b>À court terme</b>			
Espèces et quasi-espèces		30 438 \$	23 100 \$
Débiteurs		165 070	143 803
Droits d'émissions et de films	7	99 026	92 545
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme		29 026	27 904
		<u>323 560</u>	<u>287 352</u>
Droits d'émissions et de films	7	65 088	61 219
Immobilisations corporelles		153 533	151 637
Licences de radiodiffusion		1 408 037	1 408 037
Écarts d'acquisition		356 945	356 945
Autres actifs intangibles et autres actifs à long terme		50 594	50 894
Actifs d'impôts futurs		71 295	79 522
		<u>2 429 052 \$</u>	<u>2 395 606 \$</u>
<b>PASSIFS</b>			
<b>À court terme</b>			
Créditeurs et charges à payer		114 857 \$	138 771 \$
Impôts à payer		15 326	12 191
Droits d'émissions et de films à payer		66 573	58 220
Passifs d'impôts futurs		4 318	4 481
		<u>201 074</u>	<u>213 663</u>
Dette à long terme	8	682 932	692 761
Passifs d'impôts futurs		232 124	243 353
Autres passifs à long terme		65 514	65 267
Instruments financiers dérivés		20 032	22 377
		<u>1 201 676</u>	<u>1 237 421</u>
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>			
Capital-actions	9	757 255	753 028
Surplus d'apport	10	15 824	17 068
Bénéfices non répartis		468 835	404 198
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	(14 538)	(16 109)
		<u>454 297</u>	<u>388 089</u>
		<u>1 227 376</u>	<u>1 158 185</u>
		<u>2 429 052 \$</u>	<u>2 395 606 \$</u>

*Éventualités (note 12).  
Voir les notes afférentes.*

## ASTRAL MEDIA INC.

### États consolidés intermédiaires des bénéfices non répartis pour les trois mois terminés les

(en milliers de dollars canadiens)

(non vérifiés)

	<u>Notes</u>	30 novembre	
		2009	2008
			(Redressés – note 1.b)
<b>Bénéfices non répartis</b> – début de la période (30 novembre 2008 – tels que précédemment déclarés)		411 079	\$ 597 188
Ajustement au solde d'ouverture en raison de l'adoption d'une convention comptable	1	(6 881)	(2 651)
<b>Bénéfices non répartis</b> – début de l'exercice (30 novembre 2008 – redressés)		404 198	594 537
Bénéfice net (30 novembre 2008 – tel que précédemment déclaré)		64 641	42 362
Impact net de l'adoption d'une convention comptable	1	–	(2 757)
Bénéfice net (30 novembre 2008 – redressé)		64,641	39 605
Dividendes		(4)	(4)
<b>Bénéfices non répartis</b> – fin de la période (30 novembre 2008 – redressés)		468 835	\$ 634 138

Voir les notes afférentes.

### États consolidés intermédiaires du résultat étendu pour les trois mois terminés les

(en milliers de dollars canadiens)

(non vérifiés)

	<u>Notes</u>	30 novembre	
		2009	2008
			(Redressés – note 1.b)
<b>Bénéfice net</b>		64 641	\$ 39 605
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie (nette d'impôts sur le bénéfice (recouvrement) de 0,8 million \$ et de (3,3 millions \$) respectivement)	11	1 571	(8 508)
<b>Résultat étendu</b>		66 212	\$ 31 097

Voir les notes afférentes.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

(non vérifiées)

Astral Media inc. (« Astral » ou la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto. Ses activités consistent principalement en services de télévision spécialisée, payante et à la carte, de radio et d'affichage extérieur.

#### 1. CONVENTIONS COMPTABLES

##### a) Base de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas tous les renseignements requis pour des états financiers annuels. Ils devraient être lus parallèlement avec les états financiers consolidés vérifiés, les notes afférentes et le Rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2009 de la Société ainsi qu'avec le Rapport de gestion pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008. Les conventions comptables concordent avec celles qui ont été employées dans la préparation des états financiers consolidés vérifiés de l'exercice terminé le 31 août 2009, à l'exception des modifications décrites ci-dessous. Tous les montants sont exprimés en monnaie canadienne.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice financier 2010.

##### b) Modifications comptables

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, la Société a adopté, rétroactivement, avec retraitement des montants des périodes précédentes, les normes comptables suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

*Le chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels remplace le chapitre 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, le chapitre 3450, Frais de recherche et développement ainsi que le CPN-27, Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation. Ce nouveau chapitre établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.*

Suite à l'adoption du chapitre 3064, la Société a reclassé, des immobilisations corporelles vers les autres actifs intangibles et autres actifs à long terme sur les bilans consolidés, la valeur nette comptable des logiciels informatiques qui respectent la définition d'un actif intangible. Elle a également reclassé la dépense d'amortissement liée à ces logiciels de l'amortissement des immobilisations corporelles vers l'amortissement des actifs intangibles aux états consolidés intermédiaires des résultats. La Société a aussi radié les coûts de démarrage et de pré-exploitation d'entreprises, ainsi que les impôts futurs s'y rattachant, dans les bénéfices non répartis d'ouverture. Le bénéfice net de la période comparative de trois mois terminée le 30 novembre 2008 a été redressé afin d'enregistrer dans les frais d'exploitation les coûts de pré-exploitation d'entreprises, d'éliminer l'amortissement des coûts de pré-exploitation d'entreprises et de renverser la dépense d'impôts futurs liée à ces coûts de pré-exploitation d'entreprises à l'état consolidé intermédiaire des résultats.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

(non vérifiées)

Le cumul des ajustements relatifs à l'adoption du chapitre 3064 au bilan consolidé au 31 août 2009 et aux états consolidés intermédiaires des résultats et des flux de trésorerie pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008 se résume comme suit :

Bilan (en milliers)	31 août 2009 augmentation / (diminution)
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme	(369) \$
Immobilisations corporelles	(7 323)
Autres actifs intangibles et autres actifs à long terme	(1 934)
	<u>(9 626) \$</u>
Passifs d'impôts futurs	(2 745) \$
Bénéfices non répartis	(6 881)
	<u>(9 626) \$</u>

État des résultats (en milliers, sauf les données par actions)	Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008 augmentation / (diminution)
Frais d'exploitation	4 010 \$
Amortissement	(847)
Amortissement des actifs intangibles	688
	<u>(3 851)</u>
Impôts sur le bénéfice	(1 094)
Bénéfice net	<u>(2 757) \$</u>
Bénéfice par action	
- De base	<u>(0,05) \$</u>
- Dilué	<u>(0,05) \$</u>

État des flux de trésorerie (en milliers)	Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008 augmentation / (diminution)
Activités d'exploitation	
Bénéfice net	(2 757) \$
Amortissements	(159)
Charge fiscale future	(1 094)
	<u>(4 010)</u>
Activités d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	690
Acquisitions d'autres actifs intangibles et d'autres actifs à long terme	3 320
	<u>4 010</u>
Variation nette des espèces et quasi-espèces	<u>- \$</u>

Suite à l'adoption du chapitre 3064, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> septembre 2008 a été réduit de 2,7 millions \$.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

(non vérifiées)

#### c) Modifications comptables futures

La Société estime que la future adoption des normes de l'ICCA décrites ci-dessous aura une incidence sur les états financiers futurs de la Société :

- i) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, a été publié et remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*. Ce nouveau chapitre établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.
- ii) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participation sans contrôle*, ont été publiés et, ensemble, remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Ces nouveaux chapitres établissent des normes pour la préparation d'états financiers consolidés et pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale à la suite d'un regroupement d'entreprise.

La Société est tenue d'appliquer les chapitres 1582, 1601 et 1602 prospectivement au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le chapitre 1582 est l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Le chapitre 1602 est l'équivalent canadien de certaines directives de la norme internationale d'information financière IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

La Société évalue présentement les exigences des chapitres 1582, 1601 et 1602 ainsi que leur incidence potentielle sur ses états financiers consolidés futurs.

## 2. INTÉRÊTS ET FRAIS FINANCIERS

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Dépenses d'intérêts sur la dette à long terme	1 683 \$	7 509 \$
Dépenses d'intérêts relatifs au contrat de swap, nettes	4 733	2 312
Intérêts implicites sur les autres passifs à long terme	559	659
Autres dépenses d'intérêts et frais de financement, nets	214	38
	<b>7 189 \$</b>	<b>10 518 \$</b>

## 3. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le 16 novembre 2009, le gouvernement de l'Ontario a pratiquement mis en vigueur une baisse progressive de son taux d'impôts général des entreprises, qui passera de 14,0 % à 10,0 %. Cette baisse de taux d'impôts doit s'échelonner du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Pour chaque changement de taux d'impôts, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, la Société doit réévaluer ses actifs et passifs d'impôts futurs en utilisant les nouveaux taux d'impôts des entreprises pratiquement en vigueur. Pour ce faire, la Société prend en compte les taux d'impôts prévus au moment où les actifs d'impôts futurs se réaliseront et les passifs se régleront. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, la Société a enregistré un recouvrement d'impôts futurs, sans impact sur ses flux de trésorerie, de 8,4 millions \$ (0,15 \$ par action) à l'état consolidé intermédiaire des résultats.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008 (non vérifiées)

#### 4. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

##### a) Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
		<i>(Redressés – note 1.b)</i>
Augmentation des débiteurs et autres actifs	(22 002)	\$ (21 355) \$
Augmentation des droits d'émissions et de films	(10 350)	(5 383)
Diminution des créditeurs et charges à payer, et des impôts à payer	(12 074)	(6 694)
Augmentation des droits d'émissions et de films à payer	11 892	17 198
	<b>(32 534)</b>	<b>\$ (16 234) \$</b>

##### b) Intérêts payés ou reçus et impôts sur le bénéfice payés

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Intérêts payés	(6 529)	\$ (9 940) \$
Intérêts reçus	70	\$ 253 \$
Impôts sur le bénéfice payés	(21 348)	\$ (15 625) \$

##### c) Opérations hors caisse

L'état consolidé intermédiaire des flux de trésorerie pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009 exclut les acquisitions d'immobilisations corporelles non payées à cette date de 1,3 million \$ (des acquisitions de 1,1 million \$ sont exclues pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008) et inclut les acquisitions d'immobilisations corporelles impayées au 31 août 2009 de 2,3 millions \$ (des acquisitions de 3,4 millions \$ impayées au 31 août 2008 sont incluses pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008).

#### 5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre deux régimes de retraite à prestations déterminées (le « Régime ») à participation volontaire qui ne sont plus offerts aux nouveaux employés ainsi qu'un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (le « RCRD ») dans le but de fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains dirigeants clés. La Société a également un régime d'avantages complémentaires de retraite qui offre des prestations pour soins de santé et dentaires à certains employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les éléments compris dans les dépenses liées au Régime et au RCRD au cours des trois mois terminés les 30 novembre sont les suivants :

<i>(en milliers)</i>	2009		2008	
	Régime	RCRD	Régime	RCRD
Coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période	1 838	\$ 120	1 723	\$ 113
Charge d'intérêts	1 072	166	990	159
Rendement prévu de l'actif du régime	(1 089)	-	(986)	-
Amortissement des coûts des services passés	-	16	-	16
Amortissement de la perte actuarielle nette	53	-	15	-
Charge nette des régimes de retraite	<b>1 874</b>	<b>\$ 302</b>	<b>1 742</b>	<b>\$ 288</b>

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008**

*(non vérifiées)*

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, le coût lié au régime d'avantages complémentaires de retraite de la Société est de 0,1 million \$ et est inclus dans les frais d'exploitation à l'état consolidé intermédiaire des résultats (0,2 million \$ pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008).

Des volets à cotisations déterminées du régime sont également offerts à tous les employés embauchés le ou après le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, le montant des cotisations versé par la Société, à l'égard des services rendus par les employés au cours de la période, dans le cadre des volets à cotisations déterminées du régime, est de 0,5 million \$ et a été inclus dans les frais d'exploitation à l'état consolidé intermédiaire des résultats (0,4 million \$ pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008).

#### **6. INFORMATION SECTORIELLE**

Les secteurs d'exploitation de la Société sont la Télévision, la Radio et l'Affichage extérieur. La Télévision englobe les services de télévision spécialisée, payante et à la carte de la Société. Ses produits sont tirés des frais d'abonnements, des ventes de publicité et des ventes de services à la carte. La Radio comprend les stations de radio FM et AM de la Société et ses produits sont tirés des ventes de publicité. Les activités de l'Affichage extérieur ont trait à l'affichage de publicités sur l'ensemble des panneaux d'affichage et sur le mobilier urbain de la Société et ses produits sont tirés de la vente de telles publicités. Les revenus publicitaires des trois secteurs d'exploitation tendent à suivre des cycles saisonniers. Toutes les activités de la Société sont exercées au Canada.

**ASTRAL MEDIA INC.**

**Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires  
pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008**

*(non vérifiées)*

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009				
<i>(en milliers de \$)</i>	Télévision	Radio	Affichage extérieur	Consolidé
Produits	141 227	89 165	20 293	250 685
Bénéfice avant poste ci-dessous	56 608	39 536	7 779	103 923
Amortissements	(2 398)	(2 907)	(2 055)	(7 360)
Bénéfice avant postes non affectés	54 210	36 629	5 724	96 563
Dépenses d'intérêts, nettes				(7 189)
Charges du siège social (incluant les amortissements de 224 \$)				(7 334)
Impôts sur le bénéfice				(17 399)
Bénéfice net				64 641
Actif identifiable à la fin de la période (excluant l'actif du siège social de 43 913 \$)	815 864	1 067 479	144 851	2 028 194
Acquisitions d'immobilisations corporelles (excluant les acquisitions du siège social de 294 \$)	792	423	6 527	7 742
Acquisitions d'actifs intangibles (excluant les acquisitions du siège social de 65 \$)	113	350	1 003	1 466

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008				
<i>(Redressés – note 1.b)</i>				
<i>(en milliers de \$)</i>	Télévision	Radio	Affichage extérieur	Consolidé
Produits	133 439	89 858	21 186	244 483
Bénéfice avant poste ci-dessous	43 908	30 656	7 816	82 380
Amortissements	(2 161)	(2 453)	(1 598)	(6 212)
Bénéfice avant postes non affectés	41 747	28 203	6 218	76 168
Dépenses d'intérêts, nettes				(10 518)
Charges du siège social (incluant les amortissements de 184 \$)				(7 109)
Impôts sur le bénéfice				(18 936)
Bénéfice net				39 605
Actif identifiable à la fin de la période (excluant l'actif du siège social de 41 254 \$)	812 313	1 417 931	125 472	2 355 716
Acquisitions d'immobilisations corporelles (excluant les acquisitions du siège social de 42 \$)	2 241	1 391	4 272	7 904
Acquisitions d'actifs intangibles (excluant les acquisitions du siège social de 277 \$)	39	290	98	427

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

(non vérifiées)

#### 7. DROITS D'ÉMISSIONS ET DE FILMS

(en milliers)	30 novembre 2009		31 août 2009	
Droits d'émissions et de films – court terme	99 026	\$	92 545	\$
Droits d'émissions et de films	48 815		43 121	
Investissements dans des émissions et des films	16 273		18 098	
	<b>65 088</b>		<b>61 219</b>	
Droits d'émissions et de films	<b>164 114</b>	<b>\$</b>	<b>153 764</b>	<b>\$</b>

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, la dépense pour les droits d'émissions et de films enregistrée dans les frais d'exploitation à l'état consolidé intermédiaire des résultats est de 50,0 millions \$ (48,1 millions \$ pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008) incluant une dépense pour la radiation d'investissements dans des émissions et des films de 2,1 millions \$ (2,2 millions \$ pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008).

#### 8. FACILITÉS DE CRÉDIT

Les éléments de la dette à long terme de la Société sont les suivants :

(en milliers)	30 novembre 2009		31 août 2009	
Acceptations bancaires d'un mois	684 400	\$	694 600	\$
Prêts à taux préférentiel canadien	600		400	
Frais de financement reportés	(2 068)		(2 239)	
Dette à long terme	<b>682 932</b>	<b>\$</b>	<b>692 761</b>	<b>\$</b>

Le 29 octobre 2007, la Société a conclu, avec un syndicat d'institutions financières, une facilité de crédit de 1,0 milliard \$ (la « facilité ») qui a été réduite à 860,0 millions \$ au 30 novembre 2009 suite à des remboursements. La facilité a un terme de cinq ans à compter du 29 octobre 2007 et les emprunts effectués en vertu de cette facilité peuvent être faits sous la forme d'acceptations bancaires, de prêts à taux préférentiels canadien, de prêts à taux de base américain ou prêts à taux LIBOR, et portent intérêt en fonction du type d'emprunt contracté. Ces taux sont majorés en fonction de certains ratios financiers.

Les emprunts effectués sur la facilité de la Société sont sujets à des fluctuations de taux d'intérêt. Afin de gérer cette volatilité, la Société a recours à des instruments financiers dérivés. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Le 29 octobre 2007, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt avec une grande banque canadienne pour couvrir son risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt (le « contrat »). Le contrat est fondé sur un montant nominal initial de la dette de 750,0 millions \$ qui est réduit périodiquement (424,6 millions \$ au 30 novembre 2009) selon un échéancier prédéterminé et ce, jusqu'à son échéance le 29 mai 2012. En vertu du contrat, la Société paie un intérêt fondé sur un taux fixe de 4,6 % et reçoit un intérêt fondé sur les taux variables des acceptations bancaires de 30 jours. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour cet instrument financier dérivé.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

(non vérifiées)

Au 30 novembre 2009, le montant total des emprunts effectués en vertu de la facilité s'élevait à 685,0 millions \$ (695,0 millions \$ au 31 août 2009), excluant 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation (19,3 millions \$ au 31 août 2009) et portait intérêt au taux moyen pondéré de 3,6 % (3,8 % au 31 août 2009), en tenant compte des effets du contrat de swap de taux d'intérêt. La Société garantit entièrement la facilité sans fournir de biens en guise de sûreté. Elle dispose également d'une clause de remboursement anticipé sans pénalité qu'elle peut exercer en tout temps pendant le terme de la facilité. Selon les termes de la facilité, la Société n'a aucune obligation de remboursement avant le 29 octobre 2012.

En vertu des termes de la facilité, la Société doit se conformer à certains ratios financiers. La Société s'est conformée à ces ratios financiers ainsi qu'aux autres engagements exigés depuis l'établissement de la facilité.

## 9. CAPITAL-ACTIONS

### a) Capital-actions émis et en circulation

Le tableau suivant résume les changements dans le capital-actions de la Société, soit ses actions de catégorie A sans droit de vote (« actions de catégorie A »), ses actions subalternes de catégorie B avec droit de vote (« actions de catégorie B ») et ses actions spéciales (« actions spéciales ») :

	Trois mois terminés le 30 novembre 2009		Exercice terminé le 31 août 2009	
	Nombre d'actions en circulation	Valeur comptable des actions	Nombre d'actions en circulation	Valeur comptable des actions
<i>(en milliers, sauf pour le nombre d'actions)</i>				
Actions de catégorie A :				
Début de l'exercice	53 388 843	749 980 \$	53 200 874	745 070 \$
Actions de catégorie B converties	-	-	3 000	3
Options d'achat d'actions levées (notes 9.d) et 10)	33 054	910	79 469	1 671
Unités d'action avec restrictions converties (notes 9.d) et 10)	105 800	3 317	105 500	3 236
Fin de la période	53 527 697	754 207	53 388 843	749 980
Actions de catégorie B :				
Début de l'exercice	2 784 672	2 723	2 787 672	2 726
Converties en actions de catégorie A	-	-	(3 000)	(3)
Fin de la période	2 784 672	2 723	2 784 672	2 723
Actions spéciales	65 000	325	65 000	325
		757 255 \$		753 028 \$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

(non vérifiées)

#### b) Bénéfice par action

Le tableau suivant concilie le numérateur ainsi que les dénominateurs utilisés pour le calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008	
		<i>(Redressés – note 1.b)</i>	
<b>Bénéfice net (numérateur)</b>	<b>64 641</b>	<b>\$ 39 605</b>	<b>\$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateurs) :</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	56 212		56 010
Effet des titres dilutifs	654		462
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué</b>	<b>56 866</b>		<b>56 472</b>

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, 385 267 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action en raison de leur effet antidilutif (714 384 options d'achat d'actions avaient été exclues pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008).

#### c) Coûts de rémunération à base d'actions

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier 2009, la Société a octroyé à des employés clés 371 892 options d'achat d'actions de catégorie A de la Société. La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en utilisant les hypothèses suivantes :

	Octroi de l'exercice 2009
Hypothèses :	
Taux d'intérêt sans risque	2,15 %
Volatilité prévue du cours des actions	24,60 %
Taux de rendement prévu de l'action	2,38 %
Durée prévue	4,5 ans
Juste valeur par option :	3,66 \$

Au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2010, la Société a prolongé, de cinq à sept ans, la durée de vie des 589 330 options d'achat d'actions de catégorie A en circulation qui ont été octroyées aux employés non-initiés entre le 13 décembre 2004 et le 12 décembre 2008. Cette modification de la durée de vie des options a accru la juste valeur marchande des dites options d'une fourchette de 0,26\$ à 4,05\$ par option. Une dépense de rémunération à base d'actions supplémentaire de 0,6 million \$ a donc été enregistrée au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier 2009, la Société a également octroyé 79 500 unités d'actions avec restrictions (« UAR ») à des employés clés. La juste valeur des UAR octroyées est de 20,75 \$ par unité, soit la valeur d'une action de catégorie A de la Société sur le marché au moment de l'octroi.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

(non vérifiées)

Les coûts de rémunération liés aux options d'achat d'actions et aux UAR octroyées aux employés sont comptabilisés dans les frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats, sur leur période d'acquisition anticipée pour les options d'achat d'actions, et sur une période d'acquisition de trois ans pour les UAR. Ces coûts de rémunération sont crédités au surplus d'apport aux bilans consolidés intermédiaires. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2009, les coûts de rémunération à base d'actions se sont élevés à 2,1 millions \$ (voir note 10) (1,7 million \$ pour les trois mois terminés le 30 novembre 2008).

#### d) Régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions avec restrictions

Le tableau suivant résume les changements dans le régime d'options d'achat d'actions de la Société :

	Trois mois terminés le 30 novembre 2009	Exercice terminé le 31 août 2009
Nombre d'options :		
En circulation – début de l'exercice	3 154 763	3 104 096
Octroyées	–	371 892
Levées	(33 054)	(79 469)
Annulées	(11 134)	(23 917)
Échues	(2 030)	(217 839)
En circulation – fin de la période	3 108 545	3 154 763
Pouvant être levées – fin de la période	2 384 287	2 217 730

Le tableau suivant résume les changements dans le régime d'unités d'actions avec restrictions de la Société :

	Trois mois terminés le 30 novembre 2009	Exercice terminé le 31 août 2009
Nombre d'unités :		
En circulation – début de l'exercice	303 800	329 800
Octroyées	–	79 500
Converties en actions de catégorie A	(105 800)	(105 500)
En circulation – fin de la période	198 000	303 800

#### e) Offre publique de rachat

Le 9 décembre 2008, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 2 665 620 actions de catégorie A et 139 234 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5 % des actions en circulation au 30 novembre 2008 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat d'actions s'est déroulé sur une période maximale de 12 mois qui s'est terminée le 14 décembre 2009. Au cours du mois décembre 2009 et pour la durée totale du programme de rachat, la Société a racheté 27 200 actions de catégorie A.

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2009 et 2008, la Société n'a racheté aucune action de catégorie A ou de catégorie B.

Le 9 décembre 2009, la Société a annoncé un autre renouvellement de son offre publique de rachat visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 1 338 192 actions de catégorie A et 69 616 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant 2,5 % des actions en circulation au 30 novembre 2009 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat d'actions se déroulera sur une période maximale de 12 mois qui a débuté le 15 décembre 2009.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008 (non vérifiées)

#### 10. SURPLUS D'APPORT

Le tableau suivant résume les changements au surplus d'apports de la Société:

<i>(en milliers)</i>	Trois mois terminés le 30 novembre 2009	Exercice terminé le 31 août 2009
Début de l'exercice	17 068 \$	14 409 \$
Coûts de rémunération à base d'actions (note 9.c))	2 143	5 912
Options d'achat d'actions levées	(70)	(17)
Unités d'actions avec restrictions converties en actions de catégorie A (note 9.a))	(3 317)	(3 236)
Fin de la période	15 824 \$	17 068 \$

#### 11. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau suivant résume les changements au cumul des autres éléments du résultat étendu de la Société:

<i>(en milliers)</i>	Trois mois terminés le 30 novembre 2009	Exercice terminé le 31 août 2009
Début de l'exercice	(16 109)\$	(13 001) \$
Autres éléments du résultat étendu pour la période (après impôts sur le bénéfice (recouvrement) de 0,8 million \$ et de (1,2 million \$) respectivement)	1 571	(3 108)
Fin de la période	(14 538)\$	(16 109)\$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2009 et 2008

*(non vérifiées)*

#### 12. ÉVENTUALITÉS

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'« ACR »), au nom de ses membres, a contesté en cour la validité des droits de licence de la Partie II payables annuellement au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») par les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs ainsi que par les entreprises de distribution de radiodiffusion. En décembre 2006, la Cour fédérale a statué que les droits de licence de la Partie II constituaient une taxe illégale. Le gouvernement fédéral (le « gouvernement ») en a appelé du jugement de la Cour fédérale et, le 28 avril 2008, la Cour d'appel a statué que la Cour fédérale avait mal interprété le critère juridique à appliquer pour faire la distinction entre une taxe et un droit réglementaire et que les droits représentaient en fait des coûts administratifs engagés par le CRTC. Le 27 juin 2008, au nom de ses membres, l'ACR a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel auprès de la Cour suprême du Canada (la « CSC »), demande qui a été accordée le 18 décembre 2008. Le CRTC confirmait à l'ACR qu'il ne tenterait pas de recouvrer les droits de licence en souffrance de la Partie II avant que le premier des deux événements suivants ne se matérialise : soit que (i) la CSC confirme la décision de la Cour d'appel; soit que (ii) les parties en arrivent à une entente. La Société a payé ou constaté aux résultats, selon le cas, les droits de licence de la Partie II avec les taux connus depuis le début des procédures légales.

En octobre 2009, l'ACR a annoncé que son conseil d'administration, en collaboration avec les autres parties payantes, avaient conclu une entente avec le gouvernement concernant la problématique entourant les droits de licence de la Partie II. En raison de cette entente, l'ACR ainsi que d'autres parties nommées ont mis fin à l'appel qu'elles avaient interjeté à la CSC. L'entente de règlement conclu avec le gouvernement englobe le non-paiement des droits et des intérêts non perçus par le CRTC au cours des procédures légales, soit pendant les exercices financiers 2007, 2008 et 2009. De plus, l'entente de règlement indique le non remboursement des montants payés au gouvernement par les parties impliquées au cours des exercices antérieurs. Pour l'avenir, le gouvernement a recommandé au CRTC de recadrer les droits de licence de la Partie II et d'adopter un régime de droits plafonnés. Le régime révisé de droits est entré en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2010 et suite au règlement intervenu, une charge à payer relative aux droits de licence de la Partie II inscrite au bilan du 31 août 2009 de 11,6 millions \$ (8,0 millions \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice ou 0,14 \$ par action) a été renversée dans les frais d'exploitation à l'état consolidé intermédiaire des résultats.

De plus, le prix d'achat d'une acquisition effectuée dans une année antérieure est assujéti à une contrepartie conditionnelle fondé sur l'incidence sur les bénéfices futurs de la résolution finale relative au règlement sur les droits de licence de la Partie II. Par conséquent, la Société devra payer une contrepartie en espèces additionnelle estimée à moins de 10,0 millions \$. La contrepartie additionnelle sera comptabilisée à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition pendant la période durant laquelle le paiement aura eu lieu.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

### **Bureaux de la direction**

Maison Astral  
2100, rue Sainte-Catherine Ouest  
Bureau 1000  
Montréal (Québec)  
H3H 2T3

Tél: (514) 939-5000

Fax: (514) 939-1515

[www.astralmedia.com](http://www.astralmedia.com)

**Agent des transferts et  
agent chargé de la tenue des registres**  
Services aux investisseurs Computershare inc.  
Montréal, Toronto

### **Inscription des actions**

Bourse de Toronto  
Symboles: ACM.A / ACM.B